



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 117/09

Objet

Règlement des Transports
Scolaires

Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

Rapporteur

Lionel GATINAULT

Conseil Communautaire
15 octobre 2009
Champvans- 20 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 7 6
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 86
Date de la convocation : 28 septembre 2009
Date de publication : 28 octobre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, JL. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, , D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, C. Chalou, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecarnot, N. Abdelli, A. Alonzo, G. Card

Délégués absents ayant donné procuration : P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, S. Laroche à F. Barthoulot, C. Arnoud à R. Manière, P. Genestier à G. Card

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginet, B. Javourez

La prise de compétence obligatoire « Transports urbains de voyageurs » par une Communauté d'Agglomération implique l'organisation par la nouvelle AOT des transports réguliers urbains et des transports scolaires au sein de son périmètre de transport urbains.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant devenue de ce fait, de plein droit, compétente pour les transports scolaires sur son territoire, elle se doit de se doter d'un règlement communautaire des transports scolaires. Ce règlement constitue la référence réglementaire du dispositif mis en place pour exercer la compétence en matière de transports scolaires.

Le Règlement des Transports Scolaires édicte les règles et les modalités de fonctionnement des services de transports scolaires organisés par la CAGD. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole ayant opté pour la gratuité des transports pour les scolaires à l'intérieur du PTU, le présent règlement établit également les conditions d'accès à cette gratuité.

Ce document précise donc les conditions pour être ayant droit à la gratuité des transports scolaires, les modalités de prise en charge, les principes d'organisation des services et les règles de sécurité et de discipline.

Ce règlement devra être porté à connaissance de toute personne demandant à bénéficier du service public des transports scolaires, qui s'engageront à en accepter les clauses.

Il sera demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir délibérer sur ce présent règlement et d'autoriser monsieur le Président à le communiquer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la route;

Vu le Code de l'éducation;

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (L.O.T.I.) ;

Vu le Règlement Communautaire des Transports Scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, moins 2 abstentions et 1 voix contre,

- VALIDE le règlement communautaire des transports scolaires tel qu'annexé
- AUTORISE sa diffusion

Fait à Dole,
Le 15 octobre 2009,
Le Président,